

INTERPELLATION

Le PLR demande au président de la Municipalité, M. Yannick BUTTET, de bien vouloir expliquer au Conseil général en quoi ses propos lors de la séance du 16.06.2014, étaient "imprécis", pour reprendre les termes parus dans la presse.

Nous demandons à obtenir une réponse officielle (art. 33 al. 4 du Règlement du Conseil général).

Muraz, le 25.02.15

1^{er} signataire :

Alexis TURIN



Pour le groupe PLR :

Côme VUILLE, chef de groupe



Reçu le 25.02.2015

